

**NOTE A L'ATTENTION DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2019**

Objet : Adoption du budget primitif – exercice 2020

A la suite du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil municipal du 5 novembre dernier, le budget 2020, soumis au vote du Conseil municipal, traduit les orientations politiques suivies par la majorité municipale élue en 2014, à savoir :

- Le maintien d'une grande qualité de service public rendu à nos concitoyens ;
- Des investissements qui demeurent à un haut niveau ;
- Un effort particulier sur les priorités municipales que sont l'éducation, l'enfance, la petite enfance et la jeunesse. Sans oublier, depuis 2017, le renforcement de nos actions de prévention-médiation, afin d'assurer le mieux vivre-ensemble, dans une ville apaisée.

Depuis 2017, les budgets de la Pépinière Village d'entreprise CHRYSALEAD et de la régie de la Merise et du Grenier à sel sont intégrés au budget principal.

En section de fonctionnement, l'équilibre s'établit à 56 725 000 € :

La section de fonctionnement est en évolution de 1,9% par rapport au BP 2019.

a) Les recettes sont :

- La fiscalité (20,563 M€ au BP 2019) 20,707 M€
- La participation de SQY (attribution de compensation) 8,050 M€
- Les dotations, subventions et autres recettes à savoir : 27,968 M€
 - La DGF : 2,750 M€
 - la DSU : 11,350 M€
 - le FSRIF : 3,050 M€
 - la CAF : 2,714 M€
 - le produits des services... 3,090 M€ (dont 0,144 M€ la Merise – le Grenier à sel)
 - autres : 5,014 M€
 - le Conseil Départemental pour 1,647 M€ dont 1,450 M€ fonds de péréquation TP
 - l'Etat pour 1,423 M€
 - les revenus locatifs pour 0,922 M€ (dont 0,354 M€ pour Chrysalead).
 - les remboursements maladie pour 0,450 M€
 - et pour le reste, des écritures d'ordres et de recettes exceptionnelles : 0,572 M€ dont 0,183 M€ ordres, 0,155 M€ exceptionnelles et 0,234 M€ divers

} Voir tableau n°5

b) Les dépenses sont :

- Les frais de personnel 32,900 M€
- Les charges générales des services..... 14,940 M€
- Les autres charges : de gestion courante 2,290 M€
- Les frais financiers..... 0,819 M€
- Les charges exceptionnelles 0,326 M€
- Des écritures d'ordre..... 0,850 M€

L'écart entre les recettes et les dépenses permet de dégager un prélèvement de 4,6M€ pour financer nos investissements.

Sont joints en annexes : un projet de balance de la section de fonctionnement (tableau n°1) ainsi qu'une décomposition du budget par service (tableaux n°2, n°3 et n°4).

Pour la section d'investissement, l'équilibre s'établit à 21,6 M€. La balance générale est jointe en annexe (tableau n°6) :

a) Les recettes se décomposent ainsi :

- Autofinancement	4,600 M€
- Recours à l'emprunt	3,200 M€
- Opération RN10 – Emprunt de trésorerie	2,500 M€
- Subventions nouveaux contrats	3,335 M€
- Subventions annuelles (DPC et fonds de concours SQY)	1,354 M€
- Vente de biens immobiliers	0,433 M€
- FCTVA	2,800 M€
- Autres recettes	1,258 M€
(dont 0,850 M€ d'amortissement des biens)	
- Emprunt relais	1,500 M€
- Taxe d'aménagement	0,620 M€

b) Les dépenses se décomposent ainsi, pour un total également de 21,6 M€

- Remboursement de la dette en capital	3,500 M€
- Opération RN 10/ plateau urbain	2,500 M€
- Travaux contractualisés avec le Département ou l'Etat	5,440 M€
- Autres travaux	7,098 M€
- Acquisition de matériels et mobiliers	1,879 M€
(dont tablettes dans les écoles, mobilier Etoile d'Or, etc.)	
- Acquisition de terrains et de bâtiments	1,000 M€
- Autres dépenses réelles.....	0,183 M€

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Le Maire

Guy MALANDAIN